

Bien trier ses biodéchets

ACCEPTÉS



Épluchures de fruits et légumes



Restes de repas (pâtes, riz, pain, croûte de fromage...)



Restes de viande, de poissons ou de crustacés



Coquilles de fruits secs



Marc de café avec ou sans filtre, thé en vrac ou en sachet papier



Fleurs fanées et coupées



Boîtes à œufs en carton (sans étiquette) et rouleaux d'essuie-tout coupés en morceaux, papier kraft



Les petits os peuvent être déposés **UNIQUEMENT** dans les bornes d'apport volontaire dédiées aux biodéchets (pas dans les composteurs)

REFUSÉS



Emballages ou produits emballés



Sacs plastiques, même biodégradables



Verre



Déchets végétaux : tonte de gazon, taille de haie, terre...

acceptés **UNIQUEMENT** dans le composteur individuel



Coquilles d'huîtres, de moules...



Textiles



Litières d'animaux carnivores



Cendres, mégots

Ce que ça devient

Les biodéchets déposés dans les bornes d'apport volontaire seront envoyés dans une unité de méthanisation agricole où ils seront valorisés en biogaz ou en fertilisant pour le sol.

Le compost récolté dans les sites de compostage de quartier est proposé aux habitants qui se sont inscrits auprès du SIETREM. Ils pourront le récupérer pour amender la terre de leur jardin ou de leurs balconnières.



Trier ses biodéchets c'est la cerise sur le compost !



Livret pédagogique

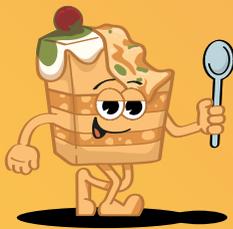


sietrem.fr

info@sietrem.fr - 01 60 07 09 19



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?



Les biodéchets regroupent les déchets alimentaires, les déchets naturels biodégradables et les déchets de jardin : épluchures, restes de repas, marc de café, fleurs fanées, taille de haie, tonte, etc.

Aujourd'hui, ils représentent en moyenne 20 % du contenu d'un bac d'ordures ménagères collecté sur le territoire du SIETREM.

Les solutions de tri

La borne d'apport volontaire



Des points d'apport volontaire spécifiques sont mis à la disposition des habitants.

La consigne : je dépose mes biodéchets en vrac, sans sac.



Vous souhaitez récupérer un bioseau pour transporter vos biodéchets ? Retrouvez toutes les modalités selon votre commune sur sietrem.fr.

Les composteurs partagés



Des sites de compostage partagé existent près de chez vous. Inscrivez-vous via le QR code pour être informé de la récolte de compost.



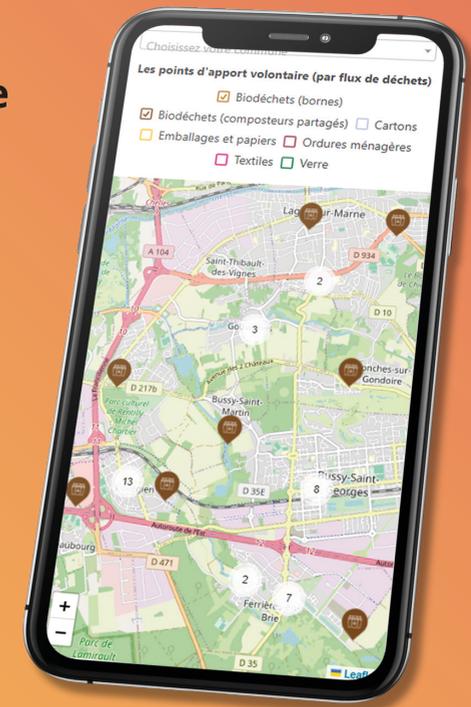
La consigne : je dépose mes biodéchets dans le bac d'apport, je mélange et je recouvre de matière structurante.



Les déchets végétaux ne sont pas acceptés dans les bornes d'apport volontaire ou dans les sites de compostage partagé. Vous pouvez les déposer dans un composteur individuel ou en déchetterie.

Où les trier ?

Trouvez la borne ou le site de compostage de quartier le plus proche de chez vous sur sietrem.fr ou sur l'application SIETREM.



Réserver un composteur individuel

Si vous avez un jardin, vous pouvez opter pour un composteur individuel. Le SIETREM prend en charge 62 % du prix d'achat, une participation de 20 € vous sera demandé.

En flashant ce QR code, vous pouvez directement réserver votre composteur et le payer en ligne.



N'hésitez pas à vous inscrire en ligne à une initiation au compostage !

